10

L'Europe et les Europes
19e et 20e siècles

Antoine Fleury, Franz Knipping,
Dušan Kováč et Tomasz Schramm (éds.)

Formation et décomposition des États en Europe au 20e siècle

Formation and Disintegration of European States in the 20th Century

P.I.E. Peter Lang

Ce volume rassemble les contributions présentées par des membres de l'Association internationale d'histoire contemporaine de l'Europe au Congrès mondial des Sciences historiques à Amsterdam en 2010, d'une part sous le thème majeur du Congrès : « La chute des empires » et d'autre part dans le colloque spécifique de l'AIHCE : « La formation et la décomposition des États au 20e siècle ». La première partie traite des origines et des conséquences de la chute des empires ottoman, allemand et italien, aussi bien sur le plan des représentations et de la mémoire historique que des transformations territoriales du continent. Dans la seconde partie, les contributeurs s'intéressent aux limitations de la souveraineté des États dans le processus d'Union européenne, à la problématique de l'État-nation au sein de l'empire austro-hongrois, et aux règlements de paix des deux après-guerres, en abordant notamment les cas polonais, hongrois, tchéco-slovaque et balte, ainsi que la fin de l'URSS.

This volume gathers together the contributions made by members of the International Association of Contemporary History of Europe during the 2010 International Congress of Historical Sciences. A major theme of the Congress was "The Fall of Empires" and many of the chapters in the book originate from the special colloquium organized by the IACHE on "The Formation and Disintegration of European States in the 20th century". The first part of the collection deals with the origins and consequences of the falls of the Ottoman, German and Italian empires, focusing on representation and historical memory, as well as analysing the subsequent territorial changes on the continent. In the second part of the book, the contributors examine the limitations of the sovereignty of the states in the European Union, the problem of the nation-state in the Austro-Hungarian empire and the two post-war peace settlements, with particular reference to the Polish, Hungarian, Czech-Slovakian and Baltic cases, and, finally, the end of the Soviet Union.

Spécialiste d'histoire des relations internationales et de l'intégration européenne, **Antoine Fleury** est professeur émérite (Université de Genève). Il a dirigé l'édition des documents diplomatiques suisses jusqu'en 2008, et fut secrétaire général de l'Association internationale d'histoire contemporaine de l'Europe de 1975 à 2010.

Franz Knipping, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Wuppertal, a été coordinateur du programme d'études de la Commission européenne à Bangkok. Il est l'auteur de nombreuses publications sur les histoires allemande, française, américaine, et des relations internationales et de l'Europe.

Dušan Kováč, professeur à l'Académie slovaque des sciences, a été président du Comité national des historiens slovaques, directeur de l'Institut d'histoire de l'Académie slovaque des sciences et vice-président de l'Académie slovaque des sciences. Il a publié de nombreux ouvrages et études consacrés à l'histoire de la Slovaquie et de l'Europe centrale aux 19e et 20e siècles.

Tomasz Schramm est professeur d'histoire des relations internationales et de l'Europe à l'Université Adam Mickiewicz (Poznan, Pologne). Il est vice-président de l'Association internationale d'histoire contemporaine de l'Europe et membre de l'Association polonaise des historiens. Ses nombreuses publications portent sur l'histoire européenne, française et polonaise, notamment sur la politique étrangère de la Pologne.

L'Europe et les Europes
19e et 20e siècles

Collection publiée sous la direction de l'Association internationale d'histoire contemporaine de l'Europe, représentée par John Keiger, son président, et par Christine Manigand, la responsable scientifique de la collection.

Formation et décomposition des États en Europe au 20e siècle

Formation and Disintegration of European States in the 20th century

P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

L'Europe et les Europes
(19e et 20e siècles)

Construire l'Europe, ce n'est pas seulement élargir l'Union ou doter les institutions communes de nouvelles compétences. C'est aussi promouvoir l'Europe dans la diversité de ses cultures et de ses passés qui participent tous à la conscience que les peuples européens ont de leur destin commun. Préparer l'avenir de l'Union demande donc de se souvenir de ce passé. Car la connaissance de l'histoire contribue à maîtriser la mémoire collective.

La collection *L'Europe et les Europes* se donne comme objectif de publier des travaux historiques consacrés aux États et aux nations européennes, à leurs relations, entre eux et avec l'ensemble du monde. Elle privilégie l'étude des crises internationales, la démarche comparative et l'histoire de l'histoire. Si le politique, qu'il s'agisse d'institutions, de doctrines ou de mentalités occupe une place de choix, la collection est également ouverte aux sciences sociales et humaines, en souhaitant refléter ainsi les activités de l'Association internationale d'histoire contemporaine de l'Europe.

Directeur de collection :
L'Association internationale
d'histoire contemporaine de l'Europe

représentée par :
John Keiger
Président de l'AIHCE

et Christine Manigand
Responsable scientifique de la collection

Antoine FLEURY, Franz KNIPPING,
Dušan KOVÁČ & Tomasz SCHRAMM (éds.)

Formation et décomposition des États en Europe au 20e siècle

Formation and Disintegration of European States in the 20th century

L'Europe et les Europes
No. 10

Illustration de couverture / cover picture : *Enlèvement d'Europe*. Statère en argent de Gortyne (Crète). Dessin de Monique Halm-Tisserant, d'après C.M. Kraay-M. Hirmer, Greek Coins (1966), pl. 164, n° 538.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'éditeur ou de ses ayants droit, est illicite. Tous droits réservés.

No part of this book may be reproduced in any form, by print, photocopy, microfilm or any other means, without prior written permission from the publisher. All rights reserved.

© P.I.E. PETER LANG S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles / Brussels, 2012
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
www.peterlang.com ; info@peterlang.com

ISSN 1422-9846
ISBN 978-90-5201-860-7 (paperback)
ISBN 978-3-0352-6223-0 (eBook)
D/2012/5678/78
Ouvrage imprimé en Allemagne / Printed in Germany

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Bibliothek »

« Die Deutsche Bibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche National-bibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.ddb.de.

Bibliographic information published by "Die Deutsche Bibliothek"

"Die Deutsche Bibliothek" lists this publication in the "Deutsche National-bibliografie"; detailed bibliographic data is available in the Internet at <http://dnb.ddb.de>.

CIP available from the British Library, GB and the Library of Congress, USA.

Table des matières/Contents

Préface 9
Jacques Bariéty

INTRODUCTION. Confrontation États-nations et Empires en Europe au XX^e siècle 11
Tomasz Schramm

PREMIÈRE PARTIE. LA CHUTE DES EMPIRES
FIRST PART. THE FALL OF EMPIRES

Le démembrement de l'Empire ottoman 19
Antoine Fleury

L'exploitation de la mémoire d'un Empire perdu. Le cas allemand 39
Chantal Metzger

The Fall of Mussolini's Empire 53
Matteo Dominioni

Le problème des changements territoriaux, conséquences de la chute des empires 67
Ion Bulei

DEUXIÈME PARTIE. ÉTAT ET NATION
SECOND PART. STATE AND NATION

La construction européenne et les limitations de la souveraineté nationale. Convergences et divergences franco-britanniques 91
Élisabeth du Réau

Nationalism, the Idea of the Nation-state and the Habsburg Monarchy 109
Dušan Kováč

State and Nation in the Peace Settlements of 1919-1920. Myth and Crisis 123
Peter Krüger

Construction européenne et États-nations au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.....135
Sylvain Schirmann

Europe centrale et orientale après 1945. La question de la souveraineté de l'État et de la continuité du système juridique. Le cas polonais.....149
Maria Zmierczak

TROISIÈME PARTIE. L'EMPIRE DES HABSBOURG ET APRÈS
THIRD PART. HABSBURG EMPIRE AND AFTER

Hungary. A Traumatized State and Nation 171
Attila Pók

War Österreich-Ungarn zum Verfall verdammt?.....179
Arnold Suppan

The Interwar Destiny of the Habsburg Empire's Sucessors. The Case of Czechoslovakia.....201
Milan Zemko

QUATRIÈME PARTIE. LE GRAND EMPIRE DE L'EST
FOURTH PART. THE GREAT EMPIRE OF THE EAST

Chances et destins de la viabilité d'une solution. La Grande Roumanie.....211
Dan Berindei

États-nations baltes, empires russes et identité européenne au XX^e siècle 223
Julien Gueslin

Gorbatchev et la chute de l'URSS.....239
Mikhaïl Narinskiy

La composition de l'Union soviétique au début des années 1920 253
Evgenia Obitchkina

La reconstitution de l'État polonais et la guerre polono-soviétique. Quel fut son véritable enjeu ? 271
Tomasz Schramm

Préface

Tous les cinq ans le Comité international des sciences historiques (CISH), institution sommitale de notre discipline, tient dans une nouvelle ville son traditionnel Congrès mondial. L'Association internationale d'histoire contemporaine de l'Europe (AIHCE), qui est membre du CISH, saisit cette occasion pour organiser un colloque et tenir une assemblée générale, devant laquelle le bureau sortant de l'Association rend compte des activités au cours des années écoulées, et qui procède à l'élection d'un nouveau bureau pour les cinq années à venir. On trouvera ci-après les actes du colloque publiés en 2012 sur le thème « Formation et décomposition des États en Europe au XX^{e} siècle ». Nos collègues A. Fleury, F. Knipping, D. Kováč et T. Schramm en furent les principaux organisateurs.

Un nouveau bureau a été élu, tenant compte de la volonté de renouvellement et de rajeunissement. Au nom de mes collègues du bureau sortant, je tiens à vous remercier de la confiance et des appuis que vous nous avez apportés et je souhaite plein succès au nouveau bureau pour la définition et le développement des activités de notre Association.

Trente ans ! C'est en 1980 que Fernand L'Huillier, fondateur et président de l'Association, me dit vouloir prendre sa retraite et m'a demandé d'être candidat à sa succession. Je me suis récrié, lui demandant de garder la présidence et lui promettant mon aide. Il n'en voulut rien savoir ; j'ai finalement accepté d'être candidat ; durant ces trente années je n'ai jamais oublié cette filiation et je me suis efforcé d'être fidèle et digne de notre fondateur. Je devais déjà à Monsieur L'Huillier de m'avoir accueilli auprès de lui dans l'Université française après de longs séjours à l'étranger. Je voulais aujourd'hui le rappeler.

La vie à venir est toujours devant. L'avenir de l'Association est entre les mains du nouveau bureau, de sa foi et de ses initiatives. Puisse-t-il trouver chez les membres de l'Association amical appui et coopération efficace. Ce sont les vœux ardents que je forme aujourd'hui, après trente années d'un travail passionnant qui m'a apporté tant de satisfactions.

Jacques Bariéty[1]

[1] Jacques Bariéty a présidé l'Association internationale d'histoire contemporaine de l'Europe jusqu'au Congrès des Sciences historiques à Amsterdam, en août 2010. Son successeur est le professeur John Keiger.

INTRODUCTION

Confrontation

États-nations et Empires en Europe au 20e siècle

Tomasz SCHRAMM

Université de Poznan

Le bouleversement profond qu'avait apporté à la carte politique de l'Europe la guerre de 1914-1918 semblait être marqué par la stricte dialectique : la formation des États nouveaux se faisait au détriment des anciens empires. Le phénomène exige donc d'être vu sous un double angle ; l'analyse doit porter tantôt sur l'Empire et sa structure qui est menacée, tantôt sur les sujets nouveaux en émergence qui réclament leur propre existence étatique.

Pendant des siècles, le principe dominant de l'État fut le principe dynastique, où le monarque était un souverain fort de la grâce de Dieu. L'idée alternative s'est manifestée avec la Révolution française en 1789. Elle a conféré le rôle du souverain au citoyen, à l'ensemble des citoyens – à la nation. Dressé en opposition à la monarchie, ce principe avait le caractère beaucoup plus complexe.

Le XIXe siècle a vu la naissance du phénomène dit nationalisme – un des problèmes majeurs avec lesquels se mesurent les historiens. La nouvelle idée nationale alimentait plusieurs programmes : elle pouvait avoir la pointe dirigée contre un État donné, de même que véhiculer le concept d'un État nouveau. L'autonomie politique au sein d'une entité étatique existante n'était pas exclue non plus, menant à la formule fédérale. Tout cela créait des nouvelles tensions européennes à côté des anciennes qui gagnaient, elles aussi, une dimension de plus.

L'idée nationale a apporté des changements considérables sur la carte de l'Europe. Déjà au XIXe siècle y sont apparus deux grands États-nations : l'Italie et l'Allemagne ; la carte politique des Balkans évoluait également. Après la Première Guerre mondiale, plusieurs États nou-

veaux sont apparus ; dans certains cas, le principe national s'affirmait même là où il n'y avait pas de référence historique.

À quel point les bouleversements d'après 1918 allaient de pair avec la chute des anciens Empires ? Dans la plupart des cas, il ne s'agissait pas de vraie désintégration, mais plutôt d'une mutation profonde de leur nature. Ainsi, dans le cas de l'Allemagne, qui a subi un changement de régime et la perte d'une partie de son territoire (notamment des régions au caractère national équivoque), elle a gardé le caractère d'un grand État national. L'État qui existait sous la forme d'un ensemble multinational tel que l'Empire ottoman a survécu en tant qu'État-nation turc, mais amputé de vastes territoires. Certaines parties de la Russie impériale se sont transformées en États-nations séparés, mais le reste de l'ancien Empire subsista sous la forme hybride d'un Empire transformé en État multinational. D'ailleurs, les États successeurs ont dû passer, au début même de leur existence, par la confrontation avec cet Empire nouveau – sans parler de la suite de leurs parcours à partir des années 1940. Seule l'Autriche-Hongrie a complètement cessé d'exister, la monarchie incarnant l'antithèse même de l'État-nation et qui n'a pas su établir une idéologie intégratrice alternative à l'idéologie nationale.

Avec le triomphe de l'idée de l'État-nation, l'après-guerre a apporté une confrontation d'une ampleur et d'une complexité inconnues jusqu'à présent. Des calculs, des stratégies et des opportunités inspirèrent des décisions et créèrent des situations qui ont concouru à l'instabilité, à l'insécurité et à la peur, légitimant ou nourrissant des mythes, anciens et nouveaux. Maints défis et questions se posaient surtout aux nouveaux petits États ainsi qu'aux vaincus. Pour ces derniers, la tâche de transformation et de modernisation fut rendue encore plus difficile par l'exclusion dont ils étaient frappés et par les mesures qui leur étaient imposées arbitrairement, dont la plus significative étaient les réparations imputées en vertu de l'article 231 du Traité de Versailles (une autre décision beaucoup moins ressentie, mais qui était une innovation de toute première importance fut l'assignation en justice des criminels de guerre). Pour le groupe des vainqueurs, se dressait la tâche difficile et ingrate de résoudre des litiges territoriaux et des questions de minorités.

Au centre de notre analyse se trouve l'héritage de deux Empires : celui des Habsbourg et russe. La confrontation avec les deux avait un caractère entièrement différent. Le premier cas était celui de l'effondrement. C'était donc d'abord la confrontation réelle, mais momentanée qui a eu lieu en automne 1918 entre un Empire en train de disparaître et des États qui émergeaient, ensuite la confrontation entre ces derniers et le souvenir et l'héritage du premier. Cet héritage était assumé d'une façon différenciée. Il faut en parler d'abord dans le cas de deux États qui en étaient directement issus – l'Autriche et la Hongrie – sur lesquels on a

rejeté toute la responsabilité portée par la monarchie qui n'était point étrangère au déclenchement de la guerre en 1914. Une autre héritière était la Tchécoslovaquie, un incontestable bénéficiaire. Un cas similaire, mais ayant ses nettes différences, était l'État nommé couramment la Yougoslavie, avant que le nom ne s'officialisât en 1929.

La crise qu'a vécue l'Empire russe pendant la Première Guerre mondiale fut très profonde. En face d'un ennemi dominant, elle était forcée de lui céder de vastes parties de son territoire. Mais au bout de moins d'une année l'Allemagne, ayant perdu la grande confrontation européenne, a dû évacuer à son tour les terres qu'elle venait d'arracher à la Russie. Avec la fin de la puissance russe, qui fut en partie antérieure à la paix de Brest-Litovsk, ces changements rapides et profonds ont activé les tendances nationales, parfois au point de dépasser les espérances et les programmes initiaux. L'ancienne partie occidentale de l'Empire est devenue un vide politique, où ont commencé à éclore des États-nations.

Cependant, l'État russe n'a pas cessé d'exister. Après le coup bolchevique du 7 novembre 1917 (nouveau style), il est devenu une nouvelle entité : la Russie soviétique. Pour les bolcheviques, l'État russe ne comptait pas tel quel. Mais cet espace devait être le point de départ de la construction d'une nouvelle communauté communiste. Bien sûr, cette idée n'avait rien en commun avec celle des États-nations autodéterminés. Le programme soviétique, défini par Lénine, dénaturait entièrement le principe du droit des peuples à l'autodétermination admis par la II^e^ Internationale en 1896. Ce droit était vidé par les bolcheviques du sens national auquel était substitué l'esprit de classe. La dictature du prolétariat était, selon Lénine (*L'État et la révolution*, 1917), plus démocratique que les démocraties « bourgeoises » dans les États modernes.

Cette manière de voir impliquait l'expansion ayant comme point de départ la Russie soviétique, et comme cible surtout ceux qui s'érigeaient sur la route menant vers l'Europe. Les combats menés sur la frontière occidentale de la Russie soviétique sont mal connus à l'exception de la culmination de la guerre polono-soviétique en été 1920. Cette guerre peut être considérée comme une nette manifestation de la confrontation d'un empire d'un type entièrement nouveau ou plutôt de son ébauche : l'Empire soviétique, et de l'État qui, reconstitué, se heurtait aux contradictions de la construction, sur le territoire multinational, de l'État-nation.

L'insuccès de cette poussée avait des conséquences fondamentales pour l'Europe même, mais aussi pour l'État soviétique. Celui-ci, isolé, devait se cantonner dans ses propres frontières étatiques et miser sur l'autarcie. Elle impliquait l'élargissement territorial – qui devait apporter des ressources naturelles et humaines – pouvant être effectué là, où la résistance était faible, c'est-à-dire vers les extrémités méridionales et

orientales de l'ancien Empire des tsars. Ce tournant a influé à un certain degré sur le caractère futur de l'URSS, « un Empire pas comme les autres ». En dehors de son territoire se sont trouvés non seulement une bonne partie des terres faisant l'objet de litige avec la Pologne, mais aussi quatre États sur la Baltique : la Finlande, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

La plupart de ces contrées (de même que la Bessarabie) sont entrés de nouveau dans le cadre de l'Empire russe, portant le nom de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dans les années 1939-1940 – la seule exception en fut la Finlande qui a su, grâce à une défense héroïque, garder son indépendance au prix de certaines pertes territoriales. L'avance soviétique effectuée alors constituait une extension importante du territoire de cet État ; en l'occurrence, c'était le retour, *grosso modo*, aux frontières de l'ancienne Russie telles qu'elles étaient après 1795.

La guerre de 1939-1945 doit être considérée comme la tentative de réaliser en Europe deux projets impériaux d'un type nouveau, ce qui était *eo ipso* en contradiction avec le paradigme de l'État-nation. Les projets et l'action des États que l'on peut qualifier de totalitaires (bien que l'expansionnisme ne soit pas considéré comme immanent au totalitarisme) ont marqué avec une grande force l'histoire de l'Europe à la charnière des années 1930 et 1940. Réalisés en parallèle, voire en interdépendance, ils ont fait que jusqu'à mi-1941, quinze États européens ont cessé d'exister ou existaient sous une forme nouvelle qui ne correspondait pas à la notion de l'État-nation. Ce fut l'œuvre du IIIe Reich dans dix cas (l'Autriche, la Tchécoslovaquie, le Danemark, la Norvège, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Belgique, la France, la Yougoslavie, la Grèce), de l'URSS dans trois cas (l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie), commune dans un cas (la Pologne) ; une fois, c'était le fait italien (l'Albanie).

La carte de l'Europe dressée en 1945 rappelait celle de 1919. Le projet nazi s'est soldé par un échec. Il n'en fut pas ainsi pour le projet soviétique. Son effet était que trois États ont cessé d'exister, et quatre autres ont subi des pertes territoriales dont le bénéficiaire était l'URSS (cette affirmation s'applique entre autres à l'Allemagne, bien que la partie majeure du territoire qu'elle avait perdue soit devenue polonaise). Qui plus est, certains États, en apparence des États-nations, entraient en fait dans le cadre de l'Empire soviétique avec un statut proche du protectorat. Ils constituaient ce que l'on peut nommer « une zone extérieure » de l'Empire. Un des pays reconstitués est parvenu à s'en émanciper : la Yougoslavie ; pour un autre, il fallut quelques années avant qu'il n'attînt la forme étatique : c'était la RDA. Ce grand chapitre de l'histoire européenne a apporté une multitude de faits qui interpellent les historiens.

Le succès du projet impérial soviétique a été temporaire. Sa fin se déroule dans les années 1989-1991, considérées souvent comme marquant la fin du « court » XX^{e} siècle. Parmi les raisons de cette issue on nomme l'inefficacité économique, la perte de ressources idéologiques, mais aussi les aspirations nationales qui se manifestaient tant dans les « protectorats » de l'URSS qu'à son intérieur.

Cette césure a apporté des changements sur la carte de l'Europe qui reflétaient, de nouveau, les mêmes tendances nationales. Ils ont conduit à la réapparition des États baltes et à l'émergence d'autres États, résultant de la décomposition des États multinationaux : l'URSS, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie.

Somme toute, au cours du XX^{e} siècle en Europe, avec le parcours complexe et pour la plupart dramatique des États-successeurs de deux empires : celui des Habsbourg et russe, les États-nations ont pris le dessus dans leur confrontation avec les Empires, de même que sur l'idée d'un État multinational. Mais l'avenir reste ouvert – il est possible que ce qu'il annonce à ces États sorte du cadre de la confrontation qui fait l'objet de la présente analyse. C'est au moins ce qui semble se dégager du processus d'union qui s'est engagé en Europe occidentale à partir de 1945, et qui s'est élargi, après 1989, sur la partie centrale du continent.

Ce processus d'union européenne a un caractère entièrement différent et n'est en rien comparable à la forme de l'Empire soviétique qui ordonnait la partie orientale du continent. Cependant, les mécanismes nouveaux, jouant sur le plan européen, ont suscité des interrogations portant sur la souveraineté et l'indépendance des États. La formation évolutive des institutions de la communauté européenne pose en effet des questions d'ordre économique, politique, voire militaire. La limitation de la souveraineté des États nationaux et la délégation de certaines de leurs compétences au profit des centres décisionnels européens sont plus que jamais au cœur d'un débat toujours ouvert.

PREMIÈRE PARTIE

LA CHUTE DES EMPIRES

FIRST PART

THE FALL OF EMPIRES

Le démembrement de l'Empire ottoman

Antoine FLEURY

Université de Genève

Contrairement aux empires qui disparaissent dans le contexte de la Première Guerre mondiale, le sort de l'Empire ottoman constitue un cas très différent. En effet, si l'Empire tsariste sombre dans la tourmente révolutionnaire avant même la fin de la guerre, alors qu'il faisait partie de la grande coalition de l'Entente qui allait emporter la victoire en 1918, il va progressivement reconstituer, avant la mort de Lénine en 1924, son espace d'avant 1914 dans le nouvel ensemble soviétique, à l'exception des États baltes, de territoires polonais et de rectifications de frontières en Bessarabie et dans le Caucase. Quant à l'Empire allemand, qui a connu une vie éphémère entre 1870 et 1918, en comparaison des autres grands empires européens, la dynastie des Hohenzollern est victime d'une révolution et c'est la république de Weimar qui prend la succession avec des amputations importantes de territoires et des hypothèques lourdes à assumer au titre des réparations de guerre imputées à l'Allemagne, déclarée par les Puissances victorieuses responsable du déclenchement du premier conflit mondial et par conséquent des destructions dans de vastes parties de l'Europe. Pour sa part, l'Empire millénaire des Habsbourg, dont la puissance et le prestige ont été considérables durant les siècles où ils dominèrent une grande partie de l'Europe, a été considérablement affaibli tout au long du XIX^{e} siècle, d'abord sous les coups de Napoléon 1er, puis de la Prusse, et s'est trouvé de plus en plus affecté par le réveil de « peuples européens » d'abord dans la péninsule italienne, puis dans les pays d'Europe centrale et dans les Balkans. C'est d'ailleurs essentiellement pour restaurer son prestige que l'Autriche-Hongrie enclencha une machination de châtiment contre un de ses anciens protégés, la Serbie, dont les enchaînements conduisirent aux décisions funestes de l'été 1914. Comme dans le cas allemand, c'est d'abord la dynastie des Habsbourg qui dut s'effacer à la suite de l'instauration d'un pouvoir révolutionnaire républicain à Vienne regroupant une partie de l'Autriche allemande. Les parties non allemandes de l'Empire seront rapidement constituées en autant d'États nationaux,

avec l'agrément ou le soutien des Puissances victorieuses. En un mot, l'Empire de Vienne a été démembré en faisant appel à la fois au principe des nationalités et aux considérations géopolitiques des vainqueurs à la recherche de nouveaux équilibres en Europe.

Par rapport à la rapidité de la chute de ces empires européens étroitement liée aux événements militaires, politiques et sociaux du premier conflit mondial, l'Empire ottoman a connu un long processus de démembrement.[1] Les historiens qui ont traité de la « question d'Orient » divergent sur les causes plus ou moins lointaines du processus.

Si la bataille de Lépante (1571) marque sans doute un premier reflux de la puissance turque en Méditerranée, malgré quelques prises de position au détriment de la République de Venise au XVIIe siècle, il faut attendre le siège de Vienne en été 1683 pour assister à l'apogée de l'Empire ottoman sur le continent ; son échec en septembre de la même année annonce un repli inexorable de l'emprise turque en Europe au profit d'une extension du Saint Empire romain germanique qui s'était déjà dirigé vers la Hongrie et la Transylvanie. Cette défaite, qualifiée de « calamiteuse » par les observateurs ottomans eux-mêmes, sera scellée par l'humiliant traité de Carlowitz (1699) qui inaugure une diplomatie de soumission de la part de l'Empire ottoman ainsi qu'un processus de repli territorial que marquera en 1718, la cession de la Serbie et de la Valachie dans le traité de Pessarowitz. Les Ottomans réussiront à s'accrocher à leurs positions pendant quelques décennies, jalonnées de plusieurs conflits avec l'Autriche ; celle-ci parviendra encore à leur arracher la Bucovine dans le traité de Constantinople en 1775 ; une frontière militaire ayant été instaurée entre les deux empires, les limites respectives resteront stables encore pour plusieurs décennies.

Dans l'intervalle, l'Empire ottoman a affronté une autre Grande Puissance montante et ambitieuse, la Russie. La flotte russe réussit en effet à s'introduire en Méditerranée et à y détruire une part importante de la marine turque, à Chesmé, en 1770. C'est dans ces conditions où l'Empire ottoman est pris en tenaille à la fois par deux grands empires

---

1 L'historiographie est abondante sur le démembrement de l'Empire ottoman, souvent abordé sous l'angle de la traditionnelle « Question d'Orient ». Nous nous limitons à indiquer quelques ouvrages de synthèse qui comportent des bibliographies abondantes et des chronologies toujours utiles : Laurens, Henry, Tolan, John, Veinstein, Gilles, *L'Europe et l'Islam. Quinze siècles d'Histoire*, Paris, Odile Jacob, 2009 ; Lewis, Bernard, *Moyen-Orient. 2000 ans d'histoire. De la naissance du christianisme à nos jours*, Paris, Albin Michel, 1997 (Traduit de l'anglais) ; Brown, L. Carl, *International Politics and the Middle East. Old Rules, Dangerous Games*, London, I.B. Tauris, 1984 ; Mantran, Robert, *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989 ; Picaudou, Nadine, *La décennie qui ébranla le Moyen-Orient 1914-1923*, Bruxelles, Complexe, 1992 ; Ternon, Yves, *Empire ottoman. Le déclin, la chute, l'effondrement*, Paris, Le Félin, 2002.

continentaux européens, l'Autriche et la Russie, qu'il cède à cette dernière dans le traité de Kücük-Kaynarca (1774) non seulement des territoires importants dans la mer Noire, de la Bessarabie à la Crimée et au Caucase, mais surtout le droit de la libre navigation dans la mer Noire – qui n'est désormais plus une mer ottomane – et dans les Détroits ; la Russie obtient en outre le droit d'exercer des activités commerciales dans toutes les provinces de l'empire et surtout, en plus de divers autres avantages, un droit d'intervention protectrice en faveur des populations chrétiennes de rite orthodoxe de l'empire. Ce droit de protection va s'avérer funeste au maintien de la cohésion entre les populations de l'empire et ceci d'autant plus rapidement que, même si les chrétiens, d'ailleurs répartis en diverses confessions et rites, sont minoritaires sur l'ensemble de la population de l'empire, ils sont majoritaires dans plusieurs régions de ce vaste empire que ce soit en Europe, en Asie mineure ou même en Mésopotamie, sans oublier les maronites libanais qui seront bien plus tard soumis à la protection de la France (1858), ce dernier acte illustrant ce droit d'ingérence dans cet empire musulman de la part d'une Puissance chrétienne.

L'historiographie situe à la fois le début de la « question d'Orient », en tant qu'enjeu diplomatique entre les Puissances européennes, à ce traité de Kücük-Kaynarca, mais aussi celui de « l'histoire moderne du Moyen-Orient »,[2] qu'aurait initiée la pénétration de l'Occident d'abord par le biais religieux et bientôt par le biais économique ; la pénétration économique traduit le nouvel impérialisme européen qui s'intensifiera tout au long du XIX^{e} siècle jusqu'au premier conflit mondial. C'est en effet à partir de cette importante concession turque que les diplomates et les commentateurs de l'époque parlent déjà de « l'homme malade de l'Europe », qu'ils annoncent son agonie. Or les médecins qui se penchent sur ce grand malade sont certes d'accord sur le diagnostic qu'ils s'évertuent à appuyer, mais s'acharnent tout au long du XIX^{e} siècle à le maintenir en vie. La raison en est évidente. Aucune puissance européenne n'est prête à accepter que la dépouille ne tombe entre les mains d'un seul héritier.

L'enjeu diplomatique qui occupe les chancelleries tout au long du XIX^{e} siècle et jusqu'au premier conflit mondial consiste à combattre cette éventualité. Chacune des puissances redoute de voir les territoires ottomans tomber aux mains d'autres puissances, rivales ou amies. Historiquement, c'est la Grande-Bretagne qui intervient en premier pour contenir l'avancée russe qui reprend à la fin du XVIII^{e} siècle : guerres de 1787-1792 qui se concluent par le traité de Jassy. Quelques années plus tard, l'expédition de Napoléon en Égypte en 1798 introduit un

[2] Lewis, Bernard, *op. cit.*, p. 301.

nouveau rôle de la France en Orient, rôle qu'elle avait perdu à la suite de la défaite de Plassey en Inde au profit de l'Angleterre, perte d'influence concédée dans le traité de Paris de 1763 qui consacre l'hégémonie britannique en Inde, mais aussi en Amérique du Nord. Cette incursion française conduite par Bonaparte porte considérablement atteinte à l'espace ottoman dans la partie arabe de l'empire et notamment en Égypte ; la Sublime Porte ne pourra plus totalement récupérer ce pays qui s'émancipera progressivement de l'emprise turque en tirant parti tantôt de la France et tantôt de l'Angleterre ; celle-ci réussira, avant la fin du XIXe siècle, à exercer un contrôle quasi complet sur l'Égypte et surtout sur l'artère vitale que constituait le canal de Suez, inauguré en 1869, à la fois atout et malheur de la nouvelle Égypte.

La « Question d'Orient » reçoit un coup d'accélérateur au milieu du XIXe siècle. C'est la Russie qui le provoque par sa tentative d'exercer son protectorat sur l'ensemble des chrétiens orthodoxes de l'empire ottoman, lesquels aspirent à s'organiser en autant d'Églises particulières sur une base ethnique, noyaux d'autant de nationalismes naissants. Dans un premier temps, la Russie exige des réformes institutionnelles en faveur des Églises chrétiennes qu'elle estime avoir le droit de protéger. Pour l'Empire ottoman satisfaire à cette revendication, cela signifierait la fin de la Turquie d'Europe peuplée majoritairement de populations chrétiennes à part l'Albanie, la Bosnie et l'Herzégovine. Parallèlement à sa pression sur le sultan ottoman, exigeant de sa part la reconnaissance du protectorat russe sur les orthodoxes et des droits de ces derniers sur les Lieux saints en Terre Sainte, le tsar Nicolas Ier propose à la Grande-Bretagne et à la France un partage de l'Empire turc, prévoyant l'indépendance des peuples balkaniques. Le refus du sultan incite les Russes à pénétrer en juillet 1853 dans les principautés de Moldavie et de Valachie, se prévalant d'un droit de protectorat acquis en 1829. Face à ces prétentions russes, la France et la Grande-Bretagne déclarent leur soutien à l'Empire ottoman ; à la suite de la déclaration de guerre de la Russie à l'Empire ottoman, le 4 octobre 1853, elles envoient leurs flottes dans la mer Noire en janvier 1854 et lui déclarent la guerre, le 6 février ; un mois plus tard, le 12 mars, les deux Puissances européennes s'engagent dans une alliance commune avec les Turcs contre la Russie. Cette guerre dite de Crimée à laquelle s'associèrent l'Autriche, en avril 1854, et le Piémont, en janvier 1855, s'est conclue par la défaite de la Russie et par le Traité de Paix signé à Paris, le 30 mars 1856, à la suite de longues négociations qui avaient débuté le 25 février.

Les règlements établis par ce Congrès de Paris entérinent des engagements pleins de paradoxes autour de la « Question d'Orient » et du sort de l'Empire ottoman qui traduisent les rapports de force très mouvants entre les Puissances européennes dans la deuxième partie du

XIX^e^ siècle.[3] En effet, dans le conflit russo-turc, on voit se conclure une alliance entre Puissances dites chrétiennes et l'Empire ottoman. Le Congrès de Paris de 1856, tout en admettant la Turquie dans le concert des nations européennes, ce qui est un acte d'une haute portée symbolique, contient des engagements importants de la part des sept Puissances signataires : France, Grande-Bretagne, Autriche, Prusse, Russie, Piémont et Turquie. Elles « s'engagent, chacune de son côté, à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman, garantissant en commun la stricte observation de cet engagement, et considéreront, en conséquence, tout acte de nature à y porter atteinte comme une question d'intérêt général ». En d'autres termes, l'Empire ottoman récupère ses territoires assortis de servitudes tandis que la Russie est bloquée dans ses ambitions dans la mer Noire et en direction des Balkans. Pourtant, le Congrès de Paris ajoute un élément qui va se révéler très funeste pour l'avenir ; c'est le statut des non musulmans. Alliés des Turcs, Français et Britanniques ne peuvent rien imposer dans ce domaine très délicat au sultan qui, en tant que khalife, est le chef spirituel des musulmans sunnites ; ils s'autorisent néanmoins à lui prodiguer des conseils insistants pour établir dans son empire une égalité de droit et de traitement entre les chrétiens et les musulmans afin de l'aligner sur le standard de civilisation européenne. C'est bien dans la perspective de la nouvelle donne d'une Turquie, membre du concert européen, que le sultan signe le célèbre firman *Hatti Humayoun*, le 18 février 1856, rendant ainsi l'Empire ottoman « euro-compatible », comme on dirait de nos jours.

En effet, cet édit établit l'égalité entre tous les sujets de l'Empire ottoman – musulmans, chrétiens, israélites – y compris dans le recrutement militaire, non pas toutefois sur une base individuelle, mais communautaire. Cette formulation qui ne répondait que de façon partielle aux forces libérales permettait aux puissances européennes de conserver leurs privilèges, souvent anciens, de Puissances protectrices de l'une ou l'autre des communautés religieuses. Ainsi, le statut personnel relèvera encore de la compétence des tribunaux confessionnels. De cet édit « découle que, si tous les individus sont admissibles aux emplois publics avec égalité de statut fiscal, la représentation dans les conseils provinciaux et municipaux se fera sur une base confessionnelle ».[4] Relevons encore que le Traité de Paris de 1856 reprend à son compte cet édit, signifiant par là l'obligation du sultan à en respecter les termes, sous le contrôle des cosignataires dudit traité. Toutefois, la formule retenue se

---

3 Pour une synthèse récente sur le « Congrès de Paris », cf. Schulz, Matthias, Normen und Praxis. *Das Europäische Konzert der Grossmächte als Sicherheitsrat 1815-1860*, München, Oldenbourg Verlag, 2009, p. 341-360.

4 Selon Laurens, Henry, *op. cit.*, p. 320.

limite à prendre note des bonnes résolutions du sultan envers les « populations chrétiennes », omettant de mentionner l'égalité prévue pour les populations juives, du fait que ces dernières jouissaient dans l'Empire ottoman d'un statut supérieur à celui qui prévalait encore dans plusieurs pays européens.

Mentionnons encore que selon le *Hatti Humayoun* de 1856, les ressortissants étrangers obtenaient le droit de posséder des propriétés foncières et des droits fiscaux, mesures qui allaient ouvrir la voie à la pénétration économique, industrielle et financière, surtout des Européens, dans le vaste Empire ottoman. Certes, sur la base du règlement de Paris, il n'était pas destiné à être démembré, mais au contraire, dans le contexte libre-échangiste qui tente de s'imposer dans cette période à l'échelle mondiale, le vaste espace ottoman était envisagé comme un territoire où les énergies européennes stimulées par la révolution industrielle et technique pourraient se développer librement et si possible dans l'entente entre intérêts européens. L'internationalisation croissante de l'industrie et de la finance, des transports et des avancées scientifiques incitait les Européens à se concerter plutôt qu'à s'affronter. Cette dynamique aurait en effet pu se poursuivre pendant des décennies. Mais d'autres événements ailleurs, en Europe et dans le monde, vont en changer la direction. Il y eut le conflit franco-prussien de 1870 et ses conséquences sur les relations inter-européennes. Face à ce bouleversement de l'équilibre des forces sur le continent européen, marqué par l'affaissement de la France, la Russie estime pouvoir tenter de se dégager des limites que les Puissances européennes lui avaient imposées dans le Traité de Paris de 1856. Elle se permet ainsi d'exercer de nouvelles pressions sur l'Empire ottoman qui les rejette ; cela conduit le tsar à lui déclarer une nouvelle guerre, le 25 avril 1877. Celle-ci intervient dans un contexte intérieur ottoman instable. En décembre 1876, le nouveau sultan Abdul Hamid, porté au pouvoir par une coalition de courants réformistes et libéraux en août, avait promulgué une nouvelle constitution, inspirée par le mouvement « Jeune Turc » ; l'Empire est soumis à des institutions de démocratie représentative par la mise en place d'un Sénat et d'une Chambre des députés ; le pouvoir du sultan a perdu son caractère autocratique, placé à la tête d'un État unitaire, respectueux des droits des minorités, y compris sur le plan de l'enseignement et des fonctions officielles. Autant dire que l'introduction de réformes aussi radicales dans ce vaste empire est accompagnée de multiples oppositions entre conservateurs et modernisateurs. Le sultan lui-même n'est sans doute pas très heureux de voir son pouvoir personnel réduit à des fonctions protocolaires, symboliques et religieuses. Autant dire que lorsque la Russie attaque l'Empire ottoman, l'armée est occupée surtout au maintien de l'ordre dans les provinces sans oublier que tous ses éléments ne sont pas acquis à la nouvelle constitution. Dans ces

conditions, les armées russes s'avancent rapidement vers les Détroits. Le sultan, appuyé par les éléments traditionnels, suspend la constitution en février 1878 dans un contexte de misère générale provoquée par la guerre. Les Russes imposent au sultan, le 3 mars 1878, le Traité de San Stefano, très humiliant pour la Turquie et très préoccupant pour les Puissances européennes qui avaient cru stabiliser l'Empire deux décennies plus tôt. À l'instigation du chancelier du nouveau Reich allemand, Otto von Bismarck, les Puissances se réunirent en congrès à Berlin, pour reprendre tout le dossier de la « Question d'Orient », fixant de nouvelles limites à l'expansion russe au détriment des territoires ottomans. Dans le but de stabiliser la situation dans les Balkans, tout en répondant aux aspirations des populations chrétiennes de la Turquie d'Europe, le Congrès de Berlin établit dans ses Protocoles du 13 juin-13 juillet 1878 la Serbie, le Monténégro, la Roumanie et la Bulgarie en royaumes indépendants sous la garantie des Puissances tandis que l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine est confiée à l'Autriche-Hongrie. La Russie conserve la Bessarabie et une partie de l'Arménie autour de Batoum et de Kars. Pour sa part, le sultan, soucieux de préserver son pouvoir personnel par rapport aux éléments libéraux qui agitent le pays, concède à la Grande-Bretagne le droit d'occuper Chypre en échange de l'engagement de Londres de garantir les nouvelles frontières de l'Empire ottoman ; ce qui lui épargnerait, escompte-t-il, de nouvelles humiliations.[5]

On sait que les engagements du congrès de Berlin, plutôt que de stabiliser la « Question d'Orient » vont nourrir les tensions entre peuples balkaniques dont les appétits ont été attisés par la première victoire russe et frustrés par les limites imposés par le Congrès de Berlin. Désormais et pour plusieurs décennies, les Balkans seront un foyer de tensions d'abord régional, mais aux répercussions internationales ; elles donneront lieu à plusieurs crises qui déboucheront dès 1912 sur les guerres balkaniques, prodromes de la crise internationale de juillet 1914.

Dans l'intervalle, l'Empire ottoman lui-même, amputé déjà de quelques-uns de ses territoires dans les Balkans et dans la région du Caucase va connaître des développements internes qui suivront de nouvelles tentatives de réformes structurelles. Le despotisme grandissant du sultan, caractérisé par la lutte contre les partisans d'un régime constitutionnel, par le contrôle renforcé sur les minorités de l'Empire, soupçonnées de faire le jeu des puissances étrangères, mais aussi par une politique « panislamiste », conçue comme antidote des mouvements en faveur d'un ottomanisme « modernisateur » regroupant tous les peuples

[5] *Der Berliner Kongress 1878. Protokolle und Materialien.* Herausgegeben von Geiss, Imanuel, Boppard am Rhein, Harald Boldt Verlag, 1978.

de l'Empire comme l'avait prévu la constitution de 1876. Le mouvement Jeune Turc, fortement ébranlé par le coup de force d'Abdul Hamid de 1878, gagne des élites de plus en plus larges dans divers secteurs de la société, notamment grâce à l'enseignement moderne et aux études universitaires faites à l'étranger par de nombreux étudiants. En 1889 apparaît une forme organisée d'opposition, le Comité Union et Progrès. Les analyses sur les raisons du retard de l'empire, sur l'emprise croissante des puissances étrangères sont débattues dans le pays et dans les groupes d'exilés à l'étranger ; mus par des idéaux démocratiques, laïques et patriotiques, les Jeunes Turcs ont trouvé aussi des partisans au sein de l'Armée, notamment au sein d'un groupe d'officiers, la Société de la Patrie et de la Liberté, créée en 1906. En 1908, on assiste à la montée en puissance de ce mouvement, à la fois populaire et militaire, qui réussit à imposer au sultan Abdul Hamid le rétablissement de la constitution de 1876 qu'il avait lui-même abolie en 1878. Mais le contexte a changé, les aspirations à une société moderne, répondant à la fois à un idéal de « patrie ottomane », égalitaire et démocratique, et au désir de faire partie d'une civilisation mondiale nouvelle, ont gagné des couches de plus en plus larges de la population. L'article 8 de la constitution ottomane ne proclame-t-il pas que « Tous les sujets ottomans sont indistinctement appelés Ottomans, quelle que soit la religion qu'ils professent » tandis que l'article 17 postule : « Tous les Ottomans sont égaux devant la loi. Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs envers le pays, sans préjudice de ce qui concerne la religion ». Comme l'écrit un auteur contemporain,[6] convaincu du changement radical qui s'opère en 1908 :

> La Constitution biffe d'un seul coup cinq siècles d'histoire ; elle fonde l'État ottoman sur un principe absolument nouveau… La Constitution fait une nation de citoyens ; elle apporte dans l'Empire ottoman un idéal nouveau, un idéal unitaire et égalitaire, importé d'Occident, qui est en contradiction formelle avec tous les principes sur lesquels était fondée son organisation et sur lesquels il avait vécu jusqu'ici, en dépit des tentatives libérales de 1839, de 1856 et de 1876.[7]

Le 17 décembre 1908, le Parlement est ouvert : des élus, aux tendances très diverses, venant de toutes les provinces et issus de toutes les populations de l'empire peuvent enfin s'exprimer sur l'organisation politique, administrative, économique, culturelle et religieuse dans le cadre d'un ottomanisme rénové. C'est toutefois le parti Union et Progrès qui exerce désormais le pouvoir. Dans ces nouvelles conditions, le sultan Abdul Hamid, marqué de sa réputation de « Sultan rouge » pour

---

6 Pinon, René, « La Turquie Nouvelle », *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1908, p. 124-158.

7 *Ibid*., p. 135.

ses répressions contre les minorités, notamment les massacres d'Arméniens en 1895 et 1896, et contre les patriotes réformateurs, est déposé en 1909 au profit de son frère, Mehmet V. Le Comité Union et Progrès va dominer la scène politique ottomane pendant une dizaine d'années, jusqu'à la défaite de l'empire en 1918. Au moment de la prise du pouvoir, son programme était encore sujet à discussion : la réorganisation de l'empire pour en raffermir l'unité, le développement économique et social, étaient au centre des enjeux de politique interne. Fallait-il centraliser le pouvoir ou tenir compte des diverses composantes dans une formule plutôt fédéraliste qui tiendrait meilleur compte des dynamiques régionales et culturelles ? Une nouvelle fois, le contexte extérieur allait considérablement, voire irrémédiablement, influer sur les orientations intérieures et extérieures de l'Empire.

Deux aspects importants doivent être pris ici en considération : d'une part la prépondérance économique étrangère et d'autre part les crises et les conflits militaires qui en amputant à nouveau des territoires ottomans mettront en jeu le crédit du pouvoir « jeune turc ».

Rappelons qu'avant la fin du XIX^e^ siècle, on assiste à une conjonction croissante d'intérêts entre les objectifs économiques et politiques des Puissances européennes actives dans l'Empire ottoman au point que leurs rivalités illustreront les ambitions impérialistes des unes et des autres.[8] De nombreux conflits opposèrent les autorités ottomanes aux Puissances européennes portant sur des enjeux économiques et financiers (dette ottomane, monopoles douaniers, etc.) et se conclurent la plupart par des concessions très humiliantes pour la souveraineté d'un État ; en plus, les grandes Puissances étaient toutes plus ou moins obsédées, surtout dès la montée en puissance de l'Allemagne à travers le mirifique projet du *Bagdad Bahn*,[9] par l'influence grandissante d'une Allemagne, autoproclamée « protectrice de l'Empire ottoman » (voyage de Guillaume II à Damas et à Jérusalem en 1898), de se réserver une part du gâteau que représente la perspective d'un partage de l'Empire, toujours présent à l'esprit malgré les engagements pris dans le Traité de 1856.

Ce jeu de bascule du pouvoir ottoman, y compris « jeune turc » dès 1908, visant à échapper à la suprématie de l'une des Puissances européennes, aurait pu durer très longtemps, surtout dans la mesure où les

---

8 Cf. Thobie, Jacques, *Intérêts et impérialisme français dans l'empire ottoman (1895-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1977 ; sur le rôle des aspects économiques, cf. notre compte rendu : « Diplomatie et relations économiques internationales. Contributions de l'école historique française », in *Revue suisse d'histoire*, tome 28, fasc. 4, 1978, p. 531-551.

9 Pour une récente mise en perspective de cet ambitieux projet, cf. McMeekin, Sean, *The Berlin-Bagdad Express : The Ottoman Empire and Germany's Bid for World Power 1898-1918*, Cambridge/Mass. Harvard University Press, 2010.

conditions politiques, économiques et sociales du nouveau citoyen ottoman auraient pu s'améliorer comme s'y étaient engagés les Jeunes Turcs. Or, tandis que les Puissances européennes les plus conservatrices comme la Russie (répression de sa propre révolution constitutionnelle en 1905, intervention contre l'instauration en 1906 d'une constitution en Perse) et l'Autriche-Hongrie, confrontée à un panslavisme militant, supportaient difficilement dans leur voisinage un État en voie de démocratisation, de modernisation de sa société et de son fonctionnement, deux autres grandes Puissances, la Grande-Bretagne et la France, qui auraient pu encourager cette modernisation/occidentalisation de la Turquie se rebiffent devant les exigences souveraines du nouveau pouvoir à l'éthique patriote. La crédibilité intérieure du pouvoir réformateur en aurait été renforcée s'il avait pu établir de nouveaux rapports économiques avec les Puissances étrangères, basés sur le respect de sa souveraineté. Or, ce changement de ton à Istanbul ne pouvait convenir à ces Puissances en pleine phase d'ascension impérialiste et coloniale : satisfaire aux revendications ottomanes se serait immédiatement répercuté sur leur propre contrôle des populations musulmanes que ce soit en Égypte surtout, où l'autorité britannique était contestée, mais aussi en Inde pour la Grande-Bretagne, ou en Afrique du Nord pour la France, populations fascinées par le programme patriote et réformateur du nouveau pouvoir turc. En dépit des garanties consenties à l'Empire ottoman, les Puissances occidentales ne s'opposèrent pas à l'annexion pure et simple de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie en 1908, motivée d'une part par la crainte de la contagion qu'aurait induite dans d'autres parties de l'empire austro-hongrois les élections démocratiques prévues pour le parlement ottoman, et par l'opportunité qui était ainsi offerte à Vienne d'affaiblir le pouvoir « jeune turc ». Il en résulta un raidissement du régime sur des positions de plus en plus centralisées et militaires, en renforçant encore la collaboration stratégique et militaire avec l'Allemagne.

D'autres épreuves allaient survenir toujours à la suite d'événements extérieurs qui viendront percuter la Nouvelle Turquie. Dans le contexte de la crise d'Agadir en 1911,[10] nouée autour des ambitions impérialistes de la France et de l'Allemagne pour le contrôle du Maroc, pourtant garanti dans son indépendance et son intégrité territoriale par les Accords d'Algésiras de 1905, l'Italie jugea le moment opportun pour satisfaire ses ambitions coloniales d'occuper les provinces ottomanes situées entre la Tunisie (sous contrôle français) et l'Égypte (sous contrôle britannique), l'actuelle Libye. La guerre italo-turque de 1911 aboutit à une défaite ottomane ; le gouvernement turc dut sacrifier ces provinces ainsi

[10] Allain, Jean-Claude, *Agadir 1911. Une crise impérialiste en Europe pour la conquête du Maroc*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976.